

# Barème d'honoraires

Transaction - mandat de vente et recherche en immobilier résidentiel			
Tranches de prix du bien	Honoraires TTC (TVA 20.00%)	Partage des honoraires	
Jusqu'à 100.000 €	6.000 €	3.000 € vendeur	3.000 € acquéreur
Jusqu'à 200.000 €	10.000 €	5.000 € vendeur	5.000 € acquéreur
Jusqu'à 400.000 €	16.000 €	8.000 € vendeur	8.000 € acquéreur
Biens d'exception	4 % du prix de vente	2% vendeur	2% acquéreur
Administration de biens - mandat de gestion locative			
Type de local	Honoraires TTC (TVA 20.00%)		
Locaux d'habitation nus ou meublés	7.20% des sommes encaissées		
Locaux commerciaux ou professionnels			
Location et accessoire à la gérance			
Type de local	Prestations	Honoraires TTC (TVA 20.00%) à la charge du bailleur	Honoraires TTC (TVA 20.00%) à la charge du locataire
Locaux d'habitation nus ou meublés	Entremise et négociation	100 €	Pas d'honoraires
	Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>
	État des lieux	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>
		La totalité des honoraires à la charge du bailleur ne dépassera pas un mois de loyer hors charge et TTC	La totalité des honoraires à la charge du locataire ne dépassera pas un mois de loyer hors charge et TTC
Location de biens immobiliers professionnels	Entremise, négociation, visite et constitution du dossier locataire	La valeur la plus haute entre 20.00% HT du loyer annuel et 20.00% du droit d'entrée (forfait minimum : 1.000€ HT). La charge est déterminée par convention	
	État des lieux	À partir de 200.00 €. La charge est déterminée par convention	
Conseils, évaluations, expertise			
	Sur devis	À partir de 130,00 € HT de l'heure	
<small>La société YMI DEVELOPPEMENT, SARL, au capital de 7 500 €, dont le siège social est situé - 20 RUE DE LA PREFECTURE - 21000 DIJON, immatriculée sous le numéro de SIREN 440 824 936 au RCS de DIJON, représentée par Monsieur Philippe MATTHE, en sa qualité de Gérant. Titulaire de la carte professionnelle numéro 21022018000026226, délivrée le 30 mars 2018 par la chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Or située à 2 rue de Marolles - BP 17460 - 21074 DIJON cedex Achèvement de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), ayant le titre professionnel de Agent Immobilier obtenu en France dont l'activité est régie par le loi n° 7503 du 2 janvier 1970 (dit « loi Roguin ») et son décret d'application n° 72878 du 20 juillet 1972 (consultables en français sur <a href="http://www.legifrance.gouv.fr">www.legifrance.gouv.fr</a>), et soumise au code d'éthique et de déontologie de la FNAIM intégrant les règles de déontologie fixées par le décret n° 20151090 du 28 août 2015 (consultable en français sur <a href="http://www.fnaim.fr">www.fnaim.fr</a>); Transactions sur immeubles et fonds de commerce - Garantit par GALIAN - et ses succursales - France Immo, pour un montant de 200 000 €, contrat couvrant la zone géographique suivante : France; Titulaire du contrat épargne garanti (n° du contrat n° 2015061160) (numéro de la banque auprès de laquelle l'opération est effectuée) - Garantie immobilière garantie par GALIAN - et ses succursales - France Immo, pour un montant de 100 000 €, contrat couvrant les zones géographiques suivantes : France; Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de MMA ENTREPRISE - 14 BD OYON 72000 LE MANS CEDEX 9 sous le numéro de police 120 137 406, contrat couvrant la zone géographique suivante : France; Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 13005647 pour son activité d'intermédiaire en opérations de banque. Numéro individuel d'identification à la TVA FR0344924936</small>			
Honoraires au 21 novembre 2019			